

VILLE DE LYON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1899

Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon et Télérama, pour l'organisation à Lyon du week-end Musées Télérama les 19 et 20 mars 2016

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 14 MARS 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 17 MARS 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 7 MARS 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 17 MARS 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. DURAND (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), Mme HOBERT (pouvoir à Mme FRIH), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY)

ABSENTS NON EXCUSES : ?

2016/1899 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARRAINAGE ENTRE LA VILLE DE LYON ET TELERAMA, POUR L'ORGANISATION A LYON DU WEEK-END MUSEES TELERAMA LES 19 ET 20 MARS 2016 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 25 février 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le magazine culturel hebdomadaire Télérama a lancé, en mars 2008, un événement destiné à attirer ses trois millions de lecteurs dans les musées de toutes les régions de France.

Avec cet événement, Télérama a souhaité instaurer un rendez-vous avec un très grand nombre de lieux artistiques partout en France, qu'il s'agisse de musées, de centres d'art ou de Fonds Régionaux d'Art Contemporain. Le *Week-end Musées Télérama* en est cette année à sa neuvième édition. En 2015, les quatre musées municipaux de Lyon qui ont participé au projet, ont enregistré un total de plus de 1 500 entrées supplémentaires. Le Musée d'Art Contemporain ne présentait pas d'expositions à ces dates.

Le projet consiste à réserver aux lecteurs de Télérama, le temps d'un week-end, un double-avantage :

- des entrées gratuites pour les expositions et collections permanentes ;
- une offre particulière, un accueil original et privilégié.

Pour bénéficier de ces avantages, les lecteurs de Télérama se voient offrir, dans les deux éditions précédant la manifestation, un PASS, valable pour quatre personnes, dans tous les lieux participants pendant toute la durée du week-end.

Une campagne de promotion (presse, affichage, radio) assurée par Télérama accompagne le lancement de cette opération.

Par ailleurs, Télérama met du matériel promotionnel à la disposition des musées, afin de s'assurer que le plus grand nombre d'amateurs d'art, avertis ou novices, curieux et attentifs aient connaissance de l'événement : mise en valeur des musées sur le document de communication édité spécialement pour cet événement ainsi que l'attribution de deux espaces équivalent à 1/8^e de page presse.

Compte tenu du grand succès en France des éditions précédentes de cette opération, Télérama a souhaité que les musées de la Ville de Lyon, le Musée des Beaux-Arts, le Musée d'Art Contemporain, les Musées Gadagne, le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation, le Musée de l'Imprimerie et de la Communication Graphique et le Musée de l'Automobile - Henri Malartre

participent, cette année, au *Week-end Musées Télérama* qui aura lieu les 19 et 20 mars 2016.

Un parrainage a donc été établi selon les modalités suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Télérama	<p>- Annonce de l'événement avec mise en valeur des 5 musées de Lyon sur le document de communication spécialement édité pour ce week-end valorisé à hauteur de 3 500 euros.</p> <p>- Mise à disposition de deux espaces, équivalent à 1/8^e de page presse, d'une valeur de 2 500 euros chacun.</p> <p>Valorisation : 8 500 € HT</p>	<p>Mise à disposition de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 600 entrées gratuites pour le musée des Beaux-Arts ; - 600 entrées gratuites pour le musée d'art contemporain ; - 400 entrées pour les musées Gadagne ; - 300 pour le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation ; - 300 entrées pour le musée de l'Imprimerie et de la Communication Graphique ; - 200 entrées pour le musée de l'Automobile-Henri Malartre. <p>Soit au total, 2 400 entrées dans le cadre de cet événement « Week-end Musées Télérama » du 19 au 20 mars 2016.</p> <p>Valorisation : 8 500 € (non soumis à TVA)</p>

Une convention avec la société Télérama, jointe au rapport, définit les obligations respectives des parties.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1- La convention de parrainage susvisée, établie entre le Ville de Lyon et le magazine Télérama relative au « Week-end Musées Télérama », les 19 et 20 mars 2016, est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3- La recette correspondante, soit 8 500 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2016, nature 7062.

4- La dépense correspondante, soit 8 500 € HT, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2016, nature 6238.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN